

AVIS

Conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que le Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'Ouest (SIDERO) a introduit auprès de l'Administration de la gestion de l'eau une demande d'autorisation de la gestion des eaux pour la réalisation d'une étude géotechnique pour la construction d'un nouveau bassin de rétention des eaux pluviales à Hagen.

(N° du dossier : EAU/AUT/25/1198)

La demande peut être consultée au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du 21 JAN. 2026

Steinfort, le 21 JAN. 2026

Le bourgmestre





Le secrétaire communal

Steinfort, le 21 JAN. 2026